



Dénomination sociale : « SIMCAG DISTRIBUTION » SARL
Représentant : Me ALI MOUSSA MOHAMED
Adresse : Avenue Mahamoud Haid, Plateau du Marabout, BP :1774 -Djibouti
Date & Heure de la modification : 27/11/2023 à 08H40
Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF
Objet de la modification : CESSION DE PARTS SOCIALES

Statut actuel en ce qui concerne la (ou les) modification(s) demandée(s) :

Le capital de la société est fixé à la somme de 100.000 FDJ (vingt -mille de Francs Djibouti) divisé en 100 parts de 1000 FDJ (mille Francs Djibouti) entièrement libérées, souscrites et attribuées comme suit :

- M.ABDILLAHI MOHAMED YABE 100 parts soit 100.000 FDJ

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite à la décision de l'associé unique en date du 16/05/2023, et à l'acte de cession des parts sociale de la société « SIMCAG DISTRIBUTION » SARL du 12/11/2023, déposés et authentifiés par Me ALI MOUSSA MOHAMED, il a été décidé de procéder à la modification suivante :

I. CESSION DE PARTS SOCIALES :

Monsieur ABDILLAHI MOHAMED YABE cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à Madame HAWA MOHAMED YABEH qui accepte, 32 parts de 1 000 FDJ chacune (mille Francs Djibouti), qu'il détient dans le capital de la société « SIMCAG DISTRIBUTION » SARL
Monsieur ABDILLAHI MOHAMED YABE cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à Madame AMRANE MOHAMED YABEH qui accepte, 32 parts de 1 000 FDJ chacune (mille Francs Djibouti), qu'il détient dans le capital de ladite société.

Le prix de la présente cession a été payé comptant par les cessionnaires au cédant qui le reconnaît et lui en donne bonne et valable quittance, c'est-à-dire par Mesdames HAWA MAHMED YABEH Et AMRANE MOHAMED YABEH à Monsieur ABDILLAHI MOHAMED YABE la somme de 100.000 DJF (cent mille Francs Djibouti).

Le paiement a été fait hors la présence et comptabilité du notaire soussigné qui n'a fait que transcrire les déclarations des parties.

Conséquences sur la répartition des apports et du capital :

- M. ABDILLAHI MOHAMED YABE36 parts soit 36.000 FDJ
 - Mme HAWA MOHAMED YABEH..... 32 parts soit 32.000 FDJ
 - Mme. AMRANE MOHAMED YABEH 32 parts soit 32 .000 FDJ
- TOTAL 100 parts soit 100.000 FDJ**